

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =
Rivista storica svizzera

Band: 70 (2020)

Heft: 1

Artikel: La banque privée comme métaphore : "vieille banque" et "banque
nouvelle" en Suisse (1800-1930) : (première partie)

Autor: Mazbouri, Malik

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-881076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La banque privée comme métaphore: «vieille banque» et «banque nouvelle» en Suisse (1800–1930)*

(première partie)

Malik Mazbouri

Le grand écrivain sicilien Leonardo Sciascia (1921–1989) voyait en son île une métaphore de l'Italie, qu'il regardait elle-même comme la synecdoque du monde: nous lui empruntons, très librement, cette figure rhétorique, tant elle paraît suggestive et commode, pour introduire à notre objet.¹ La banque privée, donc, comme métaphore, mais métaphore de quoi, au juste, et en quel sens?

Métaphore, d'abord, de l'ancienneté bancaire, puisque par-delà les changements de raisons sociales et d'organisation statutaire, en dépit, aussi, de périodes de déclin relatif, plusieurs de ces maisons de banque privée s'enorgueillissent, aujourd'hui encore, d'un passé pluriséculaire. Un capital symbolique, mobilisé par les intéressés eux-mêmes, qui a de longue date valu autant, sinon davantage, que le montant sec d'un simple capital social, dès lors qu'il s'agit de certains types d'affaires où la tradition fonde la confiance, qui est, dit-on, valeur ultime. Dans le cas qui nous occupe, celle-là se conjuguerait de génération de banquiers à génération de clients, et dans le domaine d'activités *par excellence* de la banque privée helvétique, du moins depuis la fin de l'Ancien Régime: la gestion de fortune – entendez la garde et l'administration des patrimoines de riches et très riches particuliers. C'est sans doute à cette branche d'affaires que certains banquiers privés helvétiques doivent à la fois leur longévité d'exception ainsi que, chose remarquable en comparaison mondiale, une présence de poids international sur le marché du *private banking*, en si forte expansion depuis la fin des années 1970.²

Métaphore, aussi, de l'histoire de la place financière suisse elle-même ou, plus précisément, de ce qui en constitue l'une des spécificités majeures, à savoir

* La deuxième partie de cet article paraîtra dans le prochain numéro (2/2020). Le présent article a été originellement rédigé en 2009 pour un collectif sur l'histoire de la Haute banque en Europe qui, malheureusement, n'a pas été publié à ce jour. Actualisé et remanié en 2019, il a été en partie restructuré pour permettre une livraison en deux parties dans la présente revue. Je remercie vivement les éditeurs de la Revue suisse d'histoire, Marco Schnyder et Martin Lengwiler, d'avoir rendu possible la publication de cette contribution «hors normes» ainsi que les deux experts qui ont évalué l'article pour leurs précieux commentaires.

¹ Sur la portée heuristique (mais aussi sur les limites) de l'usage des métaphores dans les sciences sociales, voir le bel article de Giovanni Busino, La place de la métaphore en sociologie, in: Revue européenne des sciences sociales, XLI/n° 126 (2003), pp. 91–101.

² Youssef Cassis, Philip L. Cottrell, *Private Banking in Europe. Rise, Retreat, and Resurgence*, Oxford 2015, p. 282.

la spécialisation précoce et soutenue de ses opérateurs, dont, au premier chef, les Grandes banques helvétiques (aujourd'hui Crédit suisse et UBS), dans cette même activité de niche qu'est la gestion de fortune. Héritée pour ainsi dire des vieilles traditions de la banque privée suisse, celle-ci a contribué pour beaucoup en effet à leur accession, au cours du XX^e siècle, à un pouvoir de marché d'importance mondiale, sans commune mesure avec la surface physique, le poids démographique ou la puissance commerciale de leur pays d'origine. À cet égard, le succès de ces «banques nouvelles»,³ de ces jeunes banques par actions nées dans la seconde moitié du XIX^e siècle dont sortiront, au début du siècle suivant, lesdites grandes banques suisses, a largement et très tôt puisé à la réputation internationale des banquiers privés helvétiques et au capital symbolique accumulé par ces derniers sur ce segment d'activités.

Mais, de la fondation même de ces «machines à vapeur du crédit», véritable «révolution financière» selon D. Landes, à la promotion et à la défense d'un certain nombre d'avantages comparatifs (dont le secret bancaire) qui ont fait de la place financière suisse l'un des principaux gestionnaires de la fortune *offshore* mondiale, le rôle de la «vieille banque» privée dans le développement même du champ bancaire helvétique n'engage pas que des métaphores. C'est que les banquiers privés ont aussi pris une part effective, décisive et parfois sous-estimée, aux transformations historiques du monde bancaire suisse: à l'heure où ceux-ci sortent à peine d'une mue identitaire profonde (on pense, notamment, à la conversion récente de plusieurs poids lourds du secteur à la forme société anonyme), il vaut la peine de revenir sur quelques aspects de cette histoire et des relations de plus long terme entre le devenir de la banque privée et l'évolution des structures financières helvétiques.

Les trois premières sections du présent article traitent du statut symbolique particulier de la banque privée en Suisse, de la situation de l'historiographie et des sources documentaires disponibles, ainsi que, en amont de la période qui est au cœur du présent travail, de l'importance internationale de la banque privée helvétique d'Ancien Régime. Les sections suivantes, plus prospectives, abordent la première moitié du XIX^e siècle et détaillent quelques-uns des apports de la banque privée au «monde du dedans», c'est-à-dire à l'évolution interne de l'architecture bancaire suisse, alors marquée par la création des caisses d'épargne et des premiers instituts d'émission fiduciaire. On y verra que la notion, stimulante mais qui mérite discussion, de «double régime bancaire»,⁴ par laquelle s'exprimerait une coupure entre ces nouveaux entrants, essentiellement actifs (ou du moins supposés l'être) à l'échelle locale ou régionale et la banque privée, tournée vers le «monde du dehors», est sans doute à nuancer. La seconde

3 Landes David S., *Vieille banque et banque nouvelle. La révolution financière du XIX^e siècle*, in: *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, n° 3 (1956), pp. 204–222.

4 L'expression est de Jean François Bergier, *Histoire économique de la Suisse*, Lausanne 1984, p. 310.

partie de ma contribution invite à porter le regard sur la deuxième moitié du XIX^e siècle, de la naissance de l'État fédéral de 1848, jusqu'à l'émergence, vers 1900, de la place financière suisse moderne. Dans la lignée des travaux pionniers de D. Landes sur la «banque nouvelle», je cherche, notamment, à faire voir que, loin d'avoir joué un rôle purement conservateur, la banque privée a, au contraire, largement contribué, fût-ce à son corps défendant, à forger la réalité bancaire helvétique de cette période.⁵ Je conclus cette partie par une section portant sur la statistique historique et le devenir, place par place, des banquiers privés confrontés aux évolutions systémiques des trois premières décennies du XX^e siècle – un tournant probablement aussi important, dans leur longue histoire, que celui provoqué par la Révolution française, par la création de l'État fédéral ou, plus près de nous, par l'aggravation drastique de la concurrence internationale dans le domaine de la finance *offshore*, en pleine expansion depuis le *Big Bang* des années 1980.⁶

La banque privée comme capital symbolique

«*Am Anfang war der Privatbankier*»: c'est par ces paroles aux accents proprement bibliques, que le Dr. Adolf Jöhr, Président du Crédit suisse, ouvrait au semestre d'été 1940 la première de ses quatre lectures données à l'Université de Zurich sur le thème des Grandes banques suisses et des banquiers privés.⁷ Venant du Président de la plus importante banque commerciale de Suisse, fondée moins d'un siècle plus tôt sur le modèle de la «banque nouvelle» du crédit mobilier, ce déférent rappel aux origines (supposées) du monde bancaire helvétique relevait à la fois de l'invention d'une tradition, sorte de captation d'héritage, et d'un constat historique, en partie tronqué.

Commençons peut-être par le constat historique. Pour observer qu'on pourrait à bon droit prétendre qu'en Suisse la banque d'État – mieux: les autorités publiques agissant en placeuses de capitaux – compte plus de lustres, *mutatis mutandis*, que la banque privée. L'implication directe des villes suisses dans d'importantes activités de prêts, lesquelles débordent sans cesse des frontières d'un territoire confédéral alors un peu plus vaste que la Suisse actuelle, est attestée dès le XVI^e siècle; à Bâle, une banque publique (*Stadtwechsel*) fondée

5 Le propos, comme y invite l'historiographie récente, pourrait être repris s'agissant du rôle que la banque privée européenne, considérée dans son ensemble, a pris dans le développement des infrastructures financières au XIX^e siècle; cf., notamment, Cassis, Cottrell, *op. cit.*, pp. 113–215.

6 Sur ce dernier point, cf. Christophe Farquet, Le havre fiscal suisse et la globalisation de l'offshore, in: Faculté des Sciences de la Société, Université de Genève, Economic History Working Paper, n° 3 (2017).

7 Adolf Jöhr, *Die schweizerischen Grossbanken und Privatbankiers*, Zürich 1940, p. 5; toutes les citations tirées d'ouvrages ou de sources rédigées en autre langue que le français sont traduites par mes soins (MM).

en 1504 soigne déjà des opérations variées et internationales, comparables à celles, nous dit M. Körner, d'une banque moderne.⁸ Au XVIII^e siècle, note J. Landmann, «ce sont surtout les gouvernements cantonaux qui oeuvrent en tant qu'exportateurs de capitaux»⁹ – les banquiers privés jouant encore, selon cet auteur, les seconds rôles. Le puissant État de Berne, bientôt suivi par celui de Zurich, occupe alors le devant de la scène: au voisinage de la Révolution française, près de 30 % des revenus du premier, qualifié de «banquier des Rois», proviennent des intérêts perçus sur ses placements à l'étranger, tandis que le montant des investissements de portefeuille du second atteint à peu près quinze fois celui de ses entrées annuelles courantes.¹⁰ Exemples connus, entre cent autres qu'il conviendrait de citer, et qui rappellent aussi que – pour des raisons multiples: rentrées diverses dues au service mercenaire, apport des refuges successifs, absence de guerres, relative modération de la pression fiscale, parcimonie des États et cantons, faible dette publique, etc. – la Suisse de la Renaissance et de l'Ancien Régime compte déjà au nombre des principaux réservoirs de capitaux du continent européen.¹¹

Dont acte: quelle que soit leur ancienneté, les banquiers privés qui ont opéré sur ou depuis ce territoire n'y ont pas rencontré, loin de là, un espace vierge de toute structure bancaire, aussi rudimentaire qu'elle puisse paraître, et n'ont pas seuls contribué à la formation et à la réputation de ce vieux réservoir de capitaux.¹² Bien davantage, comme l'écrit l'économiste F. Ritzmann, la «banque d'Etat appartient dès l'origine au contexte bancaire suisse».¹³ Pas plus

⁸ Cf. Martin Körner, *Solidarités financières suisses au XVI^e siècle. Contribution à l'histoire monétaire, bancaire et financière des cantons suisses et des Etats voisins*, Lausanne 1980, pp. 133–225 et sur la banque publique de Bâle, pp. 331–386.

⁹ Julius Landmann, *Der schweizerische Kapitaleexport*, in: *Journal de Statistique et Revue économique suisse* (1916), p. 392.

¹⁰ Cf. Julius Landmann, *Die auswärtigen Kapitalanlagen aus dem Berner Staatsschatz im XVIII. Jahrhundert. Eine finanzhistorische Studie*, in: *Jahrbuch für schweizerische Geschichte*, n° 28 (1903), pp. 1–128, n° 29, (1904), pp. 1–92; Hans Walter Seelhofer, *Les banques bernoises au temps passé*, in: L. H. Mottet (éd.), *Les grandes heures des banquiers suisses. Vers une histoire de la banque helvétique du XV^e siècle à nos jours*, Neuchâtel/Paris 1986, pp. 179–191; Martin Körner, *La Svizzera, paradiso fiscale in età moderna?*, in: *Cheiron, Materiali e strumenti di aggiornamento storiografico*, n° 24 (1995) (*Transazioni, strategie e razionalità fiscali nell'Europa medievale e moderna*), p. 104; Stefan Altorfer, *The Canton of Berne as an Investor on the London Capital Market in the 18th Century*, Working Paper n° 85/04, London School of Economics, Department of Economic History (2004), pp. 2–6.

¹¹ Béatrice Veyrassat, *Négociants et fabricants dans l'industrie cotonnière suisse 1760–1840. Aux origines financières de l'industrialisation*, Lausanne 1982, pp. 79–83.

¹² Martin Körner, *Banques publiques et banquiers privés dans la Suisse préindustrielle. Administration, fonctionnement et rôle économique*, in: *Banchi pubblici, banchi privati e monti di pietà nell'Europa preindustriale. Amministrazione, tecniche operative e ruoli economici*, Genova 1991, pp. 879–892.

¹³ Franz Ritzmann, *Die Schweizer Banken. Geschichte, Theorie, Statistik*, Bern/Stuttgart 1973, p. 78.

que notre orateur de 1940, l'historiographie contemporaine n'y insiste et moins encore les publications officielles des établissements de banque eux-mêmes. Et pourtant, le rôle ultérieur joué par lesdites banques cantonales, établissements de droit public dont les premiers ont été fondés dans les années 1830–1840 et qui ont régné sur le marché intérieur jusqu'à des temps très récents, ne vient-il pas souligner toute l'importance, en Suisse, des institutions de crédit public? Notons encore, par parenthèse, que la très forte position des établissements de droit public sur le marché domestique, tout particulièrement des banques cantonales, entre au nombre des motifs qui poussèrent, en Suisse, les «banques nouvelles» créées à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, à s'activer d'emblée sur un domaine qui était, en effet, celui des banquiers privés: les marchés internationaux.¹⁴

Invention d'une tradition et captation d'héritage, avons-nous dit. C'est que le rappel à la figure, supposée première, du banquier privé confère assurément une certaine patine historique à l'image d'une place financière qui n'a émergé, après tout, qu'à la jointure des XIX^e et XX^e siècles, de surcroît un peu à l'ombre des grands centres du continent. Au-delà des propos de notre orateur de 1940, la référence – itérative dans la littérature secondaire – au long passé de la banque privée helvétique, dont l'âge d'or remonte au XVIII^e siècle, compense cette relative jeunesse. L'effet de continuité produit paraît d'autant plus opportun que l'une des spécialités de ce même banquier privé – la gestion de fortune – est alors devenue une des niches d'excellence de la place financière suisse dans son ensemble.¹⁵ Et puis, faut-il faire grief aux intéressés, si attachés à contenir l'action législative de l'État en matière bancaire, d'avoir plus de motifs de se recommander des vieilles traditions de la banque privée helvétique que de se flatter de l'enracinement historique, en Suisse, du peu libéral principe de la banque publique?

14 Karl Erich Born, *Geld und Banken im 19. und 20. Jahrhundert*, Stuttgart 1977, p. 338.

15 Entre autres exemples, ce type de propos, qu'on extrait d'une brochure publiée par la principale organisation faîtière du secteur bancaire suisse: «La plupart des banques en Suisse pratiquent le Private Banking et renouent ainsi avec une tradition qui date du 17^e siècle», in: Association Suisse des Banquiers, *The World of Swissbanking*, Bâle 2002. Ces références au long passé de la banque helvétique sont également mobilisées à des fins légitimatrices, notamment dans le cadre des polémiques internationales, elles aussi itératives, dont les activités des banques et de la place financière suisses font l'objet; pour un exemple achevé d'instrumentalisation historique *pro domo*, voir l'ouvrage commandé par l'Association Suisse des Banquiers à un ancien membre du Directoire de la Banque Nationale Suisse, Max Iklé, *Die Schweiz als internationaler Bank- und Finanzplatz*, Zürich 1970; sur la question, loin d'être tranchée, des (dis)continuités entre la banque privée d'Ancien régime et le développement de la finance offshore, voir Christophe Farquet, *Histoire du paradis fiscal suisse. Expansion et relations internationales du centre offshore suisse au XX^e siècle*, Paris 2018, p. 18.

Une fracture historiographique

Capital symbolique, donc, que la figure du banquier privé suisse, mais acteur historique aussi, dont l'historiographie accuse un gros déséquilibre. C'est peu dire, en effet, qu'aux études pionnières et solides proposant une image documentée de l'histoire de la banque privée « suisse » (on reviendra, avec H. Lüthy, sur le sens de ces guillemets) d'Ancien Régime, répond une disette informationnelle croissante à mesure qu'on porte le regard vers la seconde moitié du XIX^e siècle et l'époque contemporaine. Comme si, après la fondation de cette petite poignée de crédits mobiliers survenue durant les années 1850–1870 et dont sortiront bientôt les grandes banques helvétiques, les banquiers privés suisses n'avaient plus joué qu'un rôle collectif trop marginal pour qu'on songe à leur consacrer une étude historique d'ensemble ou même à s'interroger sur les raisons de cette espèce de disparition historiographique.¹⁶

Il n'existe, à notre connaissance, que deux ouvrages de synthèse à caractère historique qui donnent à voir un peu du passé de la banque privée suisse aux XIX^e et XX^e siècles. Celui, publié en 1914, du bâlois et banquier Carl Felix Wilhelm Burckhardt-Vischer et celui, publié en 1934, du Zurichois Max Ernst Bodmer-Schindler, Président de l'Association des Banquiers privés suisses, fondée l'année même de la sortie de cet ouvrage, qui est aussi celle de l'adoption de la première Loi fédérale sur les Banques et les caisses d'épargne, nous en reparlerons.¹⁷

On dispose, en revanche, de plusieurs monographies portant sur tel ou tel établissement, publiées pour la plupart d'entre elles sous les auspices des maisons concernées; plus ou moins informatives, elles sont en général dénuées d'appareil scientifique et, sauf exceptions, insistent davantage sur l'ancienneté de la raison sociale, la généalogie impeccable des associés et l'anecdote plaisante que sur le

¹⁶ On ne trouve, par exemple, aucun titre ou réflexion concernant la banque privée en Suisse aux XIX^e et XX^e siècles dans le bulletin historiographique édité en 1991 par la Revue suisse d'histoire à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération; cf. Youssef Cassis, L'histoire des banques suisses au XIX^e et XX^e siècles, in: Revue suisse d'histoire, n° 41 (1991), pp. 512–520; le même auteur revient toutefois sur le sujet dans des publications ultérieures, dont: Youssef Cassis, Les Capitales du Capital. Histoire des places financières internationales 1780–2005, Genève 2005; et, dans une perspective plus large, dans: Youssef Cassis, Private Banks and the Onset of the Corporate Economy, in: Y. Cassis [et al.] (éds.), The World of Private Banking. Studies in Banking and Financial History, Farnham 2009, pp. 71–89; Youssef Cassis, La banque familiale en Europe et en Suisse depuis deux siècles, in: Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles (2017), pp. 11–14.

¹⁷ Carl Felix Wilhelm Burckhardt, Zur Geschichte der Privatbankiers in der Schweiz, Zürich 1914; Max E. Bodmer, Zur Tätigkeit und Stellung der Privatbankiers in der Schweiz, Zürich 1934; sur l'Association des Banquiers privés suisses, dont l'histoire reste à écrire, voir Fabienne Bogadi, L'Association de Banques Privées Suisses, lieu de concorde où des banques concurrentes deviennent alliées, in: Revue vaudoise de généalogie *op. cit.* (2017), pp. 75–84.

détail des affaires menées.¹⁸ Certaines de ces monographies *autorisées* méritent toutefois une mention particulière, pour ce qu'elles montrent des activités d'importants banquiers privés d'origine helvétique ou passés par la Suisse, et des attaches privilégiées que la plupart d'entre eux conservent dans ce pays. Signalons, ici, le monumental ouvrage de M. Gérard sur les Hottinguer, l'étude de R. Hentsch, sur la Banque Hentsch et la famille éponyme, ou encore le livre d'I. Chancellier sur la Banque Mirabaud – seul d'entre les trois à proposer un mince appareil critique.¹⁹ Il est probable qu'une analyse systématique de l'ensemble de ces ouvrages, quelles que soient les limites du genre auquel ils se rattachent (et parce qu'ils participent aussi, en tant qu'ils sont des œuvres *de commande* pour la plupart, d'une forme de mise en scène de soi) permettrait de verser quelques pièces nouvelles à notre champ de recherche, tant le dossier reste mince, passé la première moitié du XIX^e siècle. À cet égard, et bien qu'il n'ait aucune prétention historique, il n'est pas inutile de signaler ici le livre du juriste Günter Woernle, *Les banquiers privés en Suisse. Bastion de la gérance de fortune*.²⁰ Publié au lendemain du scandale de Chiasso (1977) et de l'affaire de la Banque Leclerc & Cie de Genève (1977), cet ouvrage tenait à la fois du tableau de groupe, du bottin professionnel et du guide pratique, adresses et numéros *télex* compris; il fut d'autant mieux accueilli, en Suisse et à l'étranger, que la littérature sur le sujet était inexistante, qu'il était bien renseigné, disponible en trois langues, dont l'anglais, et susceptible, comme l'annonçait la quatrième de couverture, «de rendre de précieux services au lecteur». Enfin, dans un tout

18 On signalera ici (sans prétention à l'exhaustivité et classés par place), pour Bâle: Bankhaus A. Sarasin & Cie, s.l. 1935; Traugott Geering, Die Basler Bankfirma Ehinger & Co 1810–1910, Basel 1910 (très utile); pour Genève: Ferrier Lullin & Cie. 150 ans de Banque 1795–1945, Genève 1945; Ferrier Lullin & Cie, 1795–1995, Genève 1995; Pierre Girard, Annales de la maison de banque Hentsch & Cie Genève 1796–1946, Genève 1946; Lombard Odier & Cie, Nos deux cents premières années, Genève 1998; Henri-Charles Odier, Notice publiée par Lombard, Odier & Cie à l'occasion du 125^e Anniversaire de la Fondation de leur Maison. Genève 1798–1923, Genève 1923; Pictet Albert, Pictet & Cie 1805–1955, Genève 1955; Pictet et Cie 1805–1980, Genève 1980; Pictet et Cie 1805–2005. Deux cents ans d'activité: une banque, des hommes, Genève 2005; Pierre Piguet, Bordier & Cie 150 ans 1844–1994. Souvenirs et perspectives, Genève 1994; pour Zurich: Ernst Bieri, Peter Holenstein, Karl Völk, Eine Bank und Ihre Familie, eine Familie und ihre Bank, Bank Julius Bär 1890–1990, Zürich 1990; Ignaz Miller, The History of the Baer Family, in: Vision n° 2 (mai 2015), pp. 10–25; Eduard von Orelli-von Reding, Orelli im Thalhof Bankhaus in Zürich 1787–1937, Zürich 1937; Kleine Geschichte des Bankhauses J. Vontobel & Co., verfasst aus Anlass seines 50-jährigen Geschäftsjubiläums 1974, Zürich 1974.

19 Isabelle Chancellier, Messieurs Mirabaud et Cie. D'Aigues-Vives à Paris, via Genève et Milan, Saint-Pierre-de-Vassols 2001; Max Gérard, Messieurs Hottinguer Banquiers à Paris, Paris 1968 et 1972; Robert Hentsch, Hentsch, Banquiers à Genève et à Paris au XIX^e siècle, Neuilly-sur-Seine 1996.

20 Günter Woernle, X, X & Cie. Les banquiers privés en Suisse. Bastion de la gérance de fortune, Genève 1978; l'image du bastion, rapportée au rôle de la banque privée suisse dans le domaine de la gestion de fortune, est un autre exemple des fonctions métaphoriques associées au monde de la banque privée; Günter Woernle sera le maître-d'œuvre, entre 1995 et 2006, de cet Almanach de Gotha de la banque privée et de la gestion de fortune en Suisse, qu'est le Wernlin Directory, Private Banking, Asset Management in Switzerland & Liechtenstein, Geneva 1995–2006.

autre registre, il faut mentionner le beau numéro thématique de la *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles*, paru en 2017, qui constitue probablement un des apports contemporains les plus substantiels à l'histoire des banquiers privés suisses au XIX^e et XX^e siècles. Intitulé «Affaires d'argent: la banque privée en Romandie au travers de quelques familles et réseaux», il contient (outre les papiers déjà mentionnés dans le présent article) deux contributions qui tranchent d'avec le style monographie maison habituel: celle de J. Chiarelli sur les banquiers Chavannes de Lausanne et celle de L. Christeller sur les Pictet de Genève, cet auteur – chose rare – ayant eu accès aux archives de la banque.²¹

La littérature afférente à l'histoire bancaire suisse en général, qui souffre elle-même de lacunes considérables, reste malheureusement d'un médiocre apport.²² On a déjà dit la place congrue qu'elle réserve à l'histoire de la banque privée, dès lors qu'on quitte la période de l'Ancien Régime et des débuts du XIX^e siècle.²³ Le collectif d'articles publiés sous la direction de L. H. Mottet en 1986 est emblématique de ce déséquilibre.²⁴ F. Ritzmann, auteur d'une des rares synthèses

21 Jan Chiarelli, Les Chavannes de Lausanne. Le parcours de deux banquiers privés au cœur du développement économique régional, in: *Revue vaudoise de généalogie*, *op. cit.*, (2017), pp. 33–46; Laurent Christeller, Les Pictet. Activités bancaires et financières d'une famille patricienne genevoise (1707–1926), in: *ibid.*, pp. 87–106.

22 Pour un bilan général, cf. Sébastien Guex, Malik Mazbouri, L'historiographie des banques et de la place financière suisse XIX^e-XX^e siècles, in: *Traverse – Revue d'histoire*, n°1 (2010), pp. 203–228.

23 Signalons, parce qu'il y est peu ou prou question de banques privées et pour ne retenir que quelques-unes des études portant sur les trois centres dominants durant la période qui nous intéresse soit, Genève, Bâle et Zurich par place et par ordre de parution: Jean Seitz, Histoire de la banque à Genève. Publié par le comptoir d'escompte de Genève à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de sa fondation, Genève 1931; Antony Babel, La Caisse Hypothécaire et le développement économique du Canton de Genève, Genève 1947; Louis H. Mottet, Regards sur l'histoire des banques et Banquiers Genevois, Genève 1982; Jean-François Bergier [et al.], La banque et la finance, in: Société genevoise d'utilité publique (éd.), Encyclopédie de Genève, vol. III, La vie des affaires, Genève 1984, pp. 63–118; Youssef Cassis, *op. cit.*, 2005; Hans Bauer, Société de Banque Suisse 1872–1972, Bâle 1972; Hans Bauer, Die Basler Börse 1876–1976. Festschrift zum 100 jährigen Bestehen der Basler Effektenbörse, Basel 1976; Aktiengesellschaft Leu & Co. (éd.) Julius Landmann, Leu & Co. 1755–1905. Ein Beitrag zur Geschichte der öffentlichen und privaten Kreditorganisation, Zürich 1905; Leo Weisz, Die zürcherische Exportindustrie. Ihre Entstehung und Entwicklung. Wirtschaftsgeschichtliche Untersuchungen, Zürich 1937; Leo Weisz, Studien zur Handels- und Industrie-Geschichte der Schweiz, Zürich 1938; Leo Weisz, Der organisierte Kredit in Zürich von der Reformation bis zum Jahre 1835, in: Geld- und Kreditsystem der Schweiz. Festgabe für Gottlieb Bachmann, Zürich 1944, pp. 135–156; Hans Conrad Peyer, Von Handel und Bank im alten Zürich, Zürich 1968; l'une des meilleures monographies bancaires suisses, celle de Walter Adolf Jöhr, Schweizerische Kreditanstalt 1856–1956. Hundert Jahre im Dienste der schweizerischen Volkswirtschaft, Zürich 1956, qui porte sur la principale grande banque de Zurich (et de Suisse jusqu'à des temps récents), ne comporte presque aucune information sur les banques privées de la place; cf. également Joseph Jung, Von der Schweizerischen Kreditanstalt zur Credit Suisse Group. Eine Bankengeschichte, Zürich 2000.

24 Mottet (éd.), Les grandes heures, *op. cit.* (1986), qui propose des notices historiques sur les places de Bâle, Berne, Genève, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, du Tessin, du canton de Vaud et de Zurich.

de l'histoire bancaire suisse (publiée en 1973), ne consacre lui-même qu'un court paragraphe aux banquiers privés suisses (étudiés en amont de 1850) et renvoie, soixante après qu'il a été publié, au petit opuscule déjà signalé de Burckhardt-Vischer, comme à «la meilleure monographie suisse sur les Banques privées».²⁵ Il faut donc décroisonner la recherche, l'élargir aux innombrables monographies et études portant sur les assurances et les diverses branches d'industrie (dont le textile, les machines, les transports, la chimie, l'électro-technique, le tourisme) où les banquiers privés helvétiques n'ont pas été les derniers à s'activer, en Suisse comme à l'étranger.²⁶ Les ouvrages de sociologie historique portant sur les élites urbaines, tels que celui de P. Sarasin sur le *Deig* bâlois du XIX^e siècle et d'O. Perroux sur la grande bourgeoisie genevoise de la même période, apportent de précieux éléments sur les banquiers privés de cette époque – notamment parce que la ville abrite alors, et dans les deux cas, le conservatoire d'un pouvoir oligarchique dont la Haute Banque forme une des plus fortes citadelles.²⁷ La fondation, en 2015, de l'Observatoire des élites suisses, ainsi que la base de données sur les élites suisses au XX^e siècle, qui y est associée, devrait permettre d'élaborer des portraits de groupe. Il serait à souhaiter que le projet de recherche FNS sur les structures de pouvoir locales et leurs connexions internationales, qui a démarré en septembre 2019 et porte notamment sur les milieux économiques de Bâle, Genève et Zurich, apporte une moisson d'éléments importants sur la banque privée (et l'histoire boursière) de ces trois centres financiers.²⁸

On ignore trop souvent qu'un certain nombre de fonds documentaires privés ont été déposés auprès d'archives publiques et sont, pour grande partie d'entre eux, accessibles à la recherche indépendante. Ainsi une vingtaine de banques privées, dont quelques-unes de premier plan, notamment à Bâle et à Berne, ont-elles effectué ce type de versements.²⁹ À ces fonds d'entreprise, surtout

25 Ritzmann, *op. cit.*, p. 254.

26 Cf. notamment: Hans Conrad Peyer, Basel in der Zürcher Wirtschaftsgeschichte, in: Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde 69 (1969), pp. 223–237; Serge Paquier, Histoire de l'électricité en Suisse. La dynamique d'un petit pays européen 1875–1939, vol. II, Genève 1998; Alain Cortat, Un cartel parfait. Réseaux, R&D et profits dans l'industrie suisse des câbles, Neuchâtel 2009; Cédric Humair [et al.], Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique. Analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852–1914), Neuchâtel 2014; Manquent pour la Suisse des études de synthèse du type de celles proposées par Luciano Segreto, Private Bankers and Italian Industrialisation, in: Y. Cassis [et al.] (éds), The World of Private Banking, *op. cit.*, pp. 219–248 pour l'Italie ou de Dieter Ziegler, German Private Banks and German Industry, 1830–1938, in: *ibid.*, pp. 199–218 pour le cas allemand; voir également Dieter Ziegler, Harald Wixforth, The Niche in the Universal Banking System: the Role and Significance of Private Bankers within the German Industry, 1900–1933, in: Financial History Review, 1/n° 2 (1994), pp. 99–119.

27 Olivier Perroux, Tradition, vocation et progrès: les élites bourgeoises de Genève (1814–1914), thèse de doctorat (manuscrit), Genève 2003; Sarasin Philipp, La ville des bourgeois. Elites et société urbaine à Bâle dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, Paris 1998.

28 Voir le site de l'équipe de recherche: <https://www.unil.ch/obelis/fr/home.html> (02.01.2020).

29 Ce pointage a été réalisé grâce au moteur de recherches développé par le groupe de travail des archives des entreprises privées fondé en 1994 par l'Association des Archivistes Suisses et les Archives

utiles pour la période des XVIII^e et XIX^e siècles, s'ajoutent les papiers que certaines des familles impliquées dans la banque privée ont confiés aux soins d'archives publiques, en particulier à Genève et à Bâle.³⁰ Pour ne pas toutes concerner *stricto sensu* les affaires bancaires des intéressés, ces archives familiales parfois très riches peuvent apporter des éléments de grande valeur: sur la sociologie du milieu, sa surface sociale, ses réseaux politiques, ses pratiques philanthropiques et ses activités de mécénat, partant, sur ses modes d'intervention dans la société civile – la volonté de se constituer une sorte de patrimoine mémoriel privé à l'usage du public méritant en soi d'être interrogée.³¹ Il convient de signaler, pour finir, qu'un repérage systématique des positions prises par la banque privée au cours du XX^e siècle, qu'elles regardent la défense de ses intérêts spécifiques au sein du secteur bancaire ou celle des intérêts généraux de la place financière suisse, mériterait d'être entrepris. Sous cet aspect, les fonds des Archives fédérales suisses à Berne et de la Banque nationale suisse à Zurich, de même que ceux, privés, de l'Association Suisse des Banquiers à Bâle (à ne pas confondre avec l'Association des Banquiers privés suisses dont les archives demeurent inaccessibles à ma connaissance), sont extrêmement riches, en général ouverts au public, et pourraient faire l'objet de très fructueux dépouillements.

D'un autre côté, une meilleure exploitation de la littérature et des fonds publics ou privés disponibles ne saurait remplacer l'accès aux fonds documentaires des banques privées elles-mêmes. Or celles-ci ont adopté vis-à-vis de la recherche indépendante le même comportement de fermeture, en plus rigoureux s'il est possible, que les grandes banques suisses.³² Circonstance aggravante,

Economiques Suisses (Schweizerische Wirtschaftsarchivs) à Bâle; la liste des fonds n'est pas exhaustive; cf. <https://www.archeco.info/index.php> (02.01.2020).

30 On pense ici au fonds «Archives de famille et Archives privées» des Archives d'Etat de Genève et au fonds «Privatarchiv» des Archives d'Etat du canton de Bâle-Ville; pour une liste de l'état de ces fonds en Suisse, cf. Anne-Marie Schmutz-Pfister, *Repertorium der handschriftlichen Nachlässe in den Bibliotheken und Archiven der Schweiz*, Bern/Basel 1967 et 1992.

31 Inaugurée en 2007, la Fondation des Archives de la famille Pictet, qui se propose de «rassembler, inventorier et mettre en valeur les documents et objets intéressant l'histoire de la famille Pictet», est un bon exemple: outre sa mission patrimoniale elle vise, «à resserrer les liens entre les membres de la famille, tout particulièrement dans les plus jeunes générations, en entretenant parmi eux, par des réunions et des expositions, le sentiment d'appartenance à une même communauté familiale et en faisant mieux connaître une histoire étroitement mêlée depuis plus de cinq siècles à celle de Genève et de la Suisse». Tout un programme; cf. <https://www.archivesfamillepictet.ch/la-fondation> (02.01.2020).

32 Sur les raisons de cette attitude et ses conséquences sur l'historiographie bancaire suisse, cf. Sébastien Guex, *The Historiography of Swiss Banks from the 1970 to Date*, in: O. Feiertag, I. Pepelasis Minoglou (éds), *European Banking Historiography: Past and Present*, Athens 2009, pp. 211–255; précisons par parenthèse que les grandes banques suisses, au nombre de deux depuis la fin du XX^e siècle, se trouvent aujourd'hui dépositaires, par le jeu des fusions et reprises intervenues au cours de leur histoire, d'un patrimoine archivistique considérable, dont celui des nombreuses banques privées qu'elles ont absorbées: il est à craindre que les fonds archivistiques des établissements repris aient été

contrairement à ces dernières, les banquiers privés (par quoi, on entend ici, au sens de la loi fédérale sur les banques de novembre 1934, une entreprise de banque constituée en raison sociale individuelle, en société en nom collectif ou en société en commandite), lorsqu'ils ne s'adressent pas au public pour réunir des dépôts, cas jusqu'à des temps récents de la grande majorité et des plus importants d'entre eux, n'ont eu aucune obligation légale de publier leur bilan.³³ Les sources de ce genre, dont la valeur n'est pas nulle pour la recherche, font par conséquent elles aussi défaut.

En résumé donc, point de vraie synthèse disponible, fors deux ouvrages dont le plus récent accuse aujourd'hui près de quatre-vingts ans de service; une masse de monographies *maison* confinant à l'image d'Épinal; une littérature secondaire parfois de qualité, mais ponctuelle et disparate; pas ou peu de pistes de lectures problématisées et une série d'obstacles institutionnels sérieux encore opposés aux progrès de la recherche – même si des chemins de traverse, nous l'avons suggéré, s'offrent à cette dernière. Il faut souhaiter que cet état des lieux, provisoire on l'espère, ne nuise pas trop à l'éclosion de nouvelles vocations historiennes dans le domaine qui nous occupe, sans quoi le risque est gros, au final, que la fracture historiographique évoquée au début de la présente section ne soit pas réduite de sitôt.

Du «foyer» suisse et de ses dimensions extraterritoriales

Sous l'Ancien Régime, l'histoire de la banque privée helvétique se confond partiellement avec celle de l'«internationale huguenote», dont H. Lüthy a si patiemment et magistralement reconstitué la trame des intérêts marchands, banquiers, religieux et familiaux.³⁴ Dans ce dispositif issu du refuge – et qui s'entend alors à l'échelle européenne, c'est-à-dire mondiale – la Suisse protestante du XVIII^e siècle, en particulier Genève, occupe une place nodale. Les veines de la banque privée y suivent celles du commerce et du grand négoce, internationales par définition, tandis que, de la lettre de change au prêt à la grosse aventure,

en partie détruits, comme dans le cas de la Banque Bugnion & Cie de Lausanne (fondée en 1803, absorbée par l'UBS de Zurich en 1965) qui, sur le conseil de ses juristes et «eu égard au secret bancaire», a fait détruire l'essentiel de ses archives comptables après la disparition de sa raison sociale; cf. François Vallotton, *L'Hermitage. Une famille lausannoise et sa demeure*, Lausanne 2001, p. 134.

³³ Cf. Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (du 8 novembre 1934), in: Feuille Fédérale 3 (1934), p. 633; Rudolph J. Kaderli, *Das schweizerische Bankgeschäft*, Thun 1955, p. 36.

³⁴ Herbert Lüthy, *La Banque Protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, vol. I, Dispersion et regroupement (1685–1730), Paris 1959; vol. II, De la banque aux finances (1730–1794), Paris 1961; voir également l'article de synthèse et les réflexions de Martin Körner, *Protestant Banking*, in: Y. Cassis [et al.] (éds.), *The World of Private Banking*, *op. cit.*, pp. 277–294, qui préfère parler de «banque protestante internationale» (*International Protestant Banking*, p. 290) plutôt que d'internationale huguenote, expression qu'il juge impropre à rendre compte de l'ancienneté et de la densité des liens internationaux des intéressés.

de commandites solides en agiotages hasardeux, des avances à court terme à l'emprunt d'État, se font et se défont les fortunes.³⁵ Dans le même temps, nous apprend M. Körner, la banque publique recule, perd peu à peu l'initiative dans le domaine des placements internationaux, se rabat sur le crédit local, alors que les autorités des villes et cantons helvétiques en sont bientôt réduites à confier leurs disponibilités en surpression au savoir-faire des banquiers privés.³⁶ Une évolution décisive, qui tient d'évidence aux réseaux internationaux que les marchands-banquiers «suisses» ont établi dans le mouvement même des «établissements successifs»³⁷ du refuge: ils leur assurent une présence, un parent, un coreligionnaire, un correspondant de confiance sur toutes les places commerciales et bancaires d'Europe. Sans «nationalité définie ou mal définie par ses nationalités de rencontre»,³⁸ comme dit encore H. Lüthy, cette nébuleuse essaime en effet à l'échelle du Continent, menant même carrière outre-Manche et outre-Atlantique, les liens demeurant toutefois très étroits, dans la majorité des cas, avec le foyer helvétique.³⁹

La Révolution de 1789 porte certes un coup sévère aux affaires de cette internationale négociante et banquière, tout particulièrement aux agiotages financiers de Genève, où les portefeuilles, on le sait, sont composés de 80 à 90 % d'emprunts et de rentes françaises.⁴⁰ Mais elle dégage aussi l'opportunité d'opérations troubles autant que lucratives, auxquelles ces manieurs d'argent et de marchandises excellent de longue date, dont les affaires de change qui font la «fortune»⁴¹ de Bâle durant la Terreur. Et l'éminente position détenue par les banquiers privés protestants de Suisse dans les affaires de France de se reconstituer sans tarder: dès le Directoire, note L. Bergeron, l'apport genevois, vaudois, neuchâtelois, zurichois et bâlois renforce de manière décisive la Haute Banque parisienne.⁴² Aux «Suisses» de Paris qui dominaient le conseil de la Caisse d'Escompte de 1776, succèdent ceux qu'on retrouve, à peine un quart de siècle plus tard, aux commandes de la Banque de France, tels le Banquier Jean-Frédéric

35 Synthèse et bibliographie complémentaire pour le XVIII^e siècle chez Béatrice Veyrassat, *Histoire de la Suisse et des Suisses dans la marche du monde (XVII^e siècle – Première Guerre mondiale). Espaces – Circulations – Echanges*, Neuchâtel 2018, pp. 159–182.

36 Körner, *Banques publiques et banquiers privés dans la Suisse préindustrielle*, in: *op. cit.*, pp. 889–892.

37 Lüthy, *op. cit.*, bol. II, p. 80.

38 *Idem.*

39 Mottet, *La Suisse et ses banques*, in: Mottet (éd.), *Les grandes heures*, *op. cit.*, pp. 23–26.

40 Mottet, *Regards sur l'histoire*, *op. cit.* (1982), p. 131; voir également André E. Sayous, *La banque à Genève pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, in: *Revue économique internationale*, n° 26 (1934), pp. 437–474.

41 Selon l'expression de Lüthy, *op. cit.*, vol. II, p. 730.

42 Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Lille/Paris 1975, pp. 148–195; Alain Plessis, *The Parisian «Haute Banque» and the International Economy in the Nineteenth and Early Twentieth Centuries*, in: Y. Cassis [et al.] (éds), *The World of Private Banking*, *op. cit.*, pp. 164–179.

Perregaux (1774–1808) de Neuchâtel, membre fondateur, régent et premier président de la banque, le banquier Guillaume Mallet (1747–1826) de Genève, futur Baron d'Empire, membre fondateur et régent du même institut, ou encore le banquier Jean-Conrad Hottinguer (1764–1841) de Zurich, futur Baron d'Empire lui aussi, nommé régent dès 1803. À Lyon, gîte d'étape de la montée des Suisses vers Paris, capitaux et commandites helvétiques se bousculent, en particulier dans le secteur du coton qui, dès le début du XIX^e siècle, séduit les Banquiers de Genève.⁴³ En Alsace, ce sont les voisins Bâlois qui placent leurs fortes disponibilités en finançant le textile local.⁴⁴ Commandites directes sous le Consulat et l'Empire, puis activités de prêts et fonctions d'intermédiaires dans la levée des emprunts à partir de la Restauration: les banquiers privés bâlois, comme le note M. Hau, compensent, ici, «l'absence d'armature bancaire solide».⁴⁵

Mais il n'y a pas qu'en France où ces Suisses d'origine ou d'adoption se transportent, s'illustrent et obtiennent des charges utiles aux affaires. Sorties de l'histoire du refuge ou du service mercenaire, adossées au grand négoce, à la contrebande et aux opérations de banque, les ramifications de leurs contacts familiaux et professionnels, il faut le répéter, sont internationales: Gênes, Milan, Naples, Florence, Vienne, Francfort, Amsterdam, Londres, New York – pour ne mentionner que quelques-uns des relais de cette «swiss connection»⁴⁶ que ni la fin de l'Ancien Régime, ni la Révolution, ni les guerres d'Empire n'ont sérieusement entamés. Et leur nationalité helvétique, ainsi que le rappelle L. H. Mottet, ne permet-elle pas, déjà, aux brasseurs d'affaires qui peuvent s'en prévaloir de traverser «à moindres risques»⁴⁷ les bouleversements politiques du XIX^e siècle naissant? Il faudrait se demander s'il n'y a pas là motif, chez ces Suisses de l'étranger, même assimilés de longue date, à soigner plus durablement leurs liens au pays d'origine que d'autres émigrés comparables.

Toujours est-il que c'est aux dimensions de cette toile d'araignée, à ce large espace de relations, souvent doublé de fortes alliances matrimoniales, que devrait se mesurer la surface effective de la banque privée helvétique et non à celles des minuscules places constitutives du «foyer suisse». À cela s'ajoute aussi que, pour secondaire et exigü qu'il puisse paraître, ce foyer continue d'être, après 1815, un refuge et un réservoir prisés par les capitaux internationaux. Du moins parle-t-on ici de cette région «prestigieuse qui s'incurve entre la République de Genève,

43 Pierre Cayez, Les capitaux suisses à Lyon sous le Premier Empire, in: Colloque franco-suisse d'histoire économique et sociale. Genève 5–6 mai 1967, Genève 1969, pp. 129–134.

44 Maurice Lévy-Leboyer, Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^e siècle, Paris 1964, pp. 450–451.

45 Michel Hau, L'industrialisation de l'Alsace (1803–1939), Strasbourg 1987, p. 337; Bertrand Gille, La Banque en France au XIX^e siècle. Recherches historiques, Genève 1970, pp. 87–101.

46 Selon la formule de Hans Ulrich Jost, Banques et culture politique. Histoire d'une inféodation, in: Page 2 n° 11 (1997), p. 23.

47 Mottet, La Suisse et ses banques, in: Mottet (éd.), Les grandes heures, *op. cit.* p. 26.

la Principauté de Neuchâtel et les carrefours bâlois»⁴⁸, dont les marches orientales, au-delà de Berne et de Zurich, ouvrent sur une autre histoire, sur un pays moins attrayant et longtemps déshérité, celui de l'industrie textile à domicile.

C'est vers cette Suisse où les salaires consentis à la main d'œuvre sont encore «les plus bas du monde occidental»⁴⁹ que commencent de s'orienter, vers 1820, les capitaux de Zurich, bientôt associés, fait nouveau et essentiel, à ceux des banquiers privés de Bâle. Le crédit et les techniques financières astucieuses de ces derniers jouent un rôle capital dans la mécanisation de cette industrie, qui forme dès lors un des centres de gravité majeurs du développement économique de la Suisse de l'Est.⁵⁰ Au même moment, dans la ville de Calvin, la «Fabrique» (entendez l'horlogerie et la bijouterie), en grande difficulté, peine à trouver auprès des banquiers privés genevois le soutien et les fonds nécessaires: ceux-ci «préfèrent les hasarder dans des entreprises étrangères qui [...] tournent souvent à mal et leur causent des pertes considérables»⁵¹ déplore un observateur en 1828. La dispute remonte au moins au siècle précédent; H. Lüthy en repère les prémises à la fin du règne de Louis XIV déjà.⁵² Economique et politique tout à la fois, ce conflit sur l'exportation des capitaux prend dans la Genève d'après 1815 des formes virulentes, annonçant un débat qui, *mutatis mutandis*, sera, au XX^e siècle, celui de la place financière suisse dans son ensemble.⁵³ Relevons seulement que, si Bâle et Genève exportent, et largement, leurs disponibilités, les Rhénans orientent tôt leur flux en direction de leur *Hinterland* industriel (Alsace et Wiesental badois) ainsi que vers les secteurs porteurs de l'économie nationale, alors que les Rhodaniens continuent de placer à l'étranger, en particulier chez leur grand voisin de l'Ouest, le gros des avoirs qu'on leur confie. Comme on le verra par la suite, géographie, réseaux et choix politiques pèsent sur les trajectoires différenciées que vont suivre les banquiers privés de ces deux villes à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Sans doute la Suisse joue-t-elle un rôle plus effacé, en tant qu'exportatrice de capitaux, au lendemain de la création de l'État fédéral moderne (1848). De lourdes charges d'investissement, en particulier celles que provoque la construction ferroviaire, laissent supposer un probable recul.⁵⁴ Mais, dès la fin du XIX^e siècle, cette vieille tradition, si elle avait perdu de sa vigueur, reprend. Le foyer

48 Veyrassat, *Négociants et fabricants*, *op. cit.*, p. 106.

49 Maurice Lévy-Leboyer, cité par Veyrassat, *Négociants et fabricants*, *op. cit.*, p. 34.

50 Peyer, *op. cit.*, pp. 168–173.

51 David Dunant, Coup d'oeil historique sur l'Industrie genevoise, Genève 1828, cité par Babel, *op. cit.*, p. 63.

52 Lüthy, *op. cit.*, vol. I, p. 47.

53 Voir Yves Sancey, *Le Gentlemen's Agreement de 1927. Lutte autour de la (non)-politisation de l'exportation du capital*, Lausanne 1995; Yves Sancey, *Quand les banquiers font la loi. Aux sources de l'autorégulation bancaire en Suisse et en Angleterre, de 1914 aux années 1950*, Lausanne 2015.

54 Landmann, *op. cit.* (1916), p. 393.

suisse y avait capté, sous l'Ancien Régime, un des aliments les plus essentiels à son rayonnement international. La place financière moderne y puisera, au XX^e siècle, le combustible presque inépuisable d'un essor dont les modalités, comme dit F. Ritzmann, rappellent celles «du XVIII^e siècle: abondance chronique d'argent, taux d'intérêts faibles et exportation du capital». ⁵⁵

La banque privée et le monde du dedans

L'historiographie a peu travaillé sur les dimensions domestiques de la banque privée helvétique, en particulier sur le rôle qui a été le sien dans la structuration du champ bancaire suisse. Pourtant, en forçant à peine le trait, on pourrait affirmer qu'il n'est guère d'institutions bancaires dont le renforcement, le surgissement ou l'échec n'ait eu à compter, au moins jusqu'à l'émergence, vers 1900, de la place financière suisse moderne, sans l'accueil que lui auront réservé les banquiers privés des principales places du pays. Cet angle mort de notre vision du passé de la banque privée provient peut-être du caractère très international de ses activités et de l'extraversion marquée des places où elle domine, Genève constituant à cet égard une sorte de paradigme. Il tient également à l'idée, largement admise, qu'il n'existait, avant 1850, qu'un embryon de système bancaire en Suisse, au surplus dualiste, autrement dit séparé entre les opérateurs actifs à l'international (soit les banques privées) et les intervenants agissant à l'échelle locale ou régionale (soit les caisses d'épargne, quelques banques cantonales et instituts d'émission). ⁵⁶

Ce portrait, qui n'est pas faux, appelle cependant quelques retouches. Notamment parce qu'en déniait la qualité de système au champ bancaire suisse de la première moitié du XIX^e siècle, on en vient à gommer les interrelations qui s'y développent, à l'échelle locale, entre banquiers privés, caisses d'épargne, instituts d'émission et banques cantonales. Or, ces interrelations, au sein desquelles la banque privée exerce un effet considérable, déterminent les conditions mêmes de l'évolution du champ vers cette modernité bancaire observable vers 1900 – période à partir de laquelle on peut, effectivement, parler

⁵⁵ Ritzmann, *op. cit.*, p. 119.

⁵⁶ L'historiographie hésite lorsqu'il s'agit de qualifier la situation du paysage bancaire helvétique de cette période: au «moment de la fondation de l'Etat fédéral suisse notre pays ne dispose guère plus que des prémisses d'un appareil bancaire moderne», observe Ritzmann, *op. cit.*, p. 45; «La Suisse d'avant 1848 connaissait ainsi un double régime bancaire. D'un côté le groupe solidement et définitivement constitué des banques privées, qui n'a guère connu depuis ni nouvelles créations, ni faillites ou disparitions, pendant plus d'un siècle. [...] Leur type d'activité, largement internationale, n'a [...] guère changé. [...] De l'autre côté, le groupe des instituts d'épargne et de crédit local et cantonal restait limité dans ses possibilités. Entre ces deux groupes subsistait un vide» explique Jean François Bergier, *op. cit.* (1984), p. 310; il «n'y a pratiquement pas de système bancaire en Suisse en 1850» note François Walter, *La Suisse urbaine 1750–1950*, Genève 1994, p. 101.

de place financière suisse. Et c'est pourquoi déduire *ex post* des caractéristiques de cette place financière le postulat concluant, dans sa version la moins nuancée, à l'absence de système bancaire un demi-siècle plus tôt est à notre sens incorrect. Probablement y a-t-il là, d'ailleurs, une autre des causes de la coupure historiographique que nous signalions dans la première partie de notre article à propos du peu d'intérêt porté à l'histoire de la banque privée helvétique d'après l'Ancien Régime. Celle-ci, passée cette brillante époque, n'exprimerait plus que l'archaïsme des structures bancaires suisses d'avant l'apparition de la banque nouvelle type crédit mobilier, laquelle suffirait à rendre compte, après 1850, de la marche vers une modernité bancaire dont elle serait l'unique véhicule. Pourtant, si l'outillage bancaire du pays se modifie en profondeur durant les deux décennies qui suivent la création de l'État fédéral moderne, les prémisses de ces changements remontent au moins à ladite Régénération libérale des années 1830 et la banque privée, fût-ce parfois à son corps défendant, est loin d'y être étrangère.

Ainsi, en amont de la création de l'État fédéral moderne, les privilèges des villes, bastions de la banque privée, sont remis en question, tandis que, dans plusieurs centres urbains, le pouvoir oligarchique des grandes familles, partant le magistère financier de la Haute banque, se trouve lui-même contesté. Indissociables de ce contexte, la multiplication des caisses d'épargne (10 unités en 1815, plus de 100 en 1830, environ 150 en 1850) et, plus encore, l'apparition des premières banques cantonales déclinent, sur le mode nullement mineur de la question de l'accès au crédit, un enjeu central des conflits politiques d'alors. Les banquiers privés n'entrent pas pour rien dans ce processus: leurs liens avec certaines de ces caisses d'épargne sont à peu près aussi clairs que leur hostilité au principe même de la banque cantonale. Encore s'agit-il là de créations d'intérêt local et régional sur un champ bancaire encore très fragmenté, dont l'horizon est à l'image même de l'économie helvétique d'alors: à la fois international, urbain, local et régional – mais bien peu, sinon nullement, national.

La Constitution de 1848, qui permet de réaliser l'unification monétaire et douanière du territoire, modifie (sans la liquider) cette donnée lourde de l'histoire économique et politique suisse. Si les compartimentages régionaux et cantonaux perdurent au sein du nouvel État fédéral, les réformes que ce dernier a désormais compétence de mettre en œuvre révèlent toutefois ce territoire, fait décisif, à ses propres dimensions nationales.⁵⁷ Le démarrage, dès 1850, de la construction d'un réseau de chemins de fer témoigne de cette nouvelle donne en même temps qu'elle contribue à l'imposer.⁵⁸ Les coûts générés par la construction du réseau – d'autant plus massifs que ce départ tardif implique un intense effort

⁵⁷ Cf. Cédric Humair, 1848. Naissance de la Suisse moderne, Lausanne 2009, pp. 90–112.

⁵⁸ C'est entre 1823 et 1850 que s'accomplit ce que Rondo Cameron, La France et le développement économique de l'Europe 1800–1914, Paris 1971, p. 183 appelle la première période des chemins de fer sur le continent; voir aussi Paul Bairoch, Les chemins de fer suisses dans le contexte européen, in: R. Durand (éd), Guillaume-Henri Dufour dans son temps 1787–1875, Genève 1991, pp. 215–230.

de rattrapage que la topographie du pays ne favorise guère – provoquent une augmentation soudaine de la demande, véritable explosion qui défie en effet les capacités de l'offre et bouleverse en moins de vingt ans la conformation même du paysage bancaire suisse.⁵⁹ C'est sur cette phase, que se créent d'Ouest en Est du territoire (à Genève en 1853; à Zurich et Saint-Gall en 1856; à Winterthur en 1862; à Bâle en 1862 et 1872; à Berne en 1864) une demi-douzaine d'instituts type crédit mobilier.

Rétrospectivement, on peut en effet identifier, dans le surgissement de ces instituts à «capital actionné» comme on les désigne alors, une étape fondatrice de l'émergence d'un système bancaire dont la direction échappe au monde de la «vieille banque», supposée rétive à cette modernité, et bientôt dépassée par l'ampleur des changements en cours. Pour en juger, il est peut-être utile de revenir sur nos pas et de se pencher sur le sujet, peu traité, des relations de la banque privée avec les caisses d'épargne et les premières banques cantonales. Nous en profiterons pour évoquer le rôle que la banque privée a joué dans la mise en place des premiers instituts d'émission monétaire, partant dans l'organisation, au niveau local, du marché de l'argent.

Les banques privées, les caisses d'épargne et les premières banques cantonales

Nette séparation entre la caisse d'épargne et la banque privée? Oui, certes, par leur clientèle: populaire dans le premier cas, élitare, assurément, dans le second. Mais, quant à l'origine sociale de leurs initiants, la séparation apparaît déjà beaucoup moins franche. En Suisse comme à l'étranger, les premières caisses d'épargne sont, en effet, sorties de l'initiative des élites urbaines, aristocratiques ou patriciennes, autrement dit, des milieux mêmes qu'on retrouve aux commandes de la banque privée.⁶⁰ À Genève par exemple, la caisse d'épargne, fondée en 1816 par les Conservateurs, évolue dans leur orbite jusqu'en 1849, les banquiers privés de la place y jouant d'emblée un rôle essentiel.⁶¹ Même situation à Neuchâtel, sinon que la très aristocratique caisse d'épargne de la ville (fondée en 1813), au comité de laquelle siègent tôt les banquiers privés de la place, est à maintes reprises accusée de placer ses dépôts à l'étranger, lesquels sont en principe destinés à un emploi hypothécaire, sûr et neuchâtelois.⁶² Cas nullement

⁵⁹ Pour une discussion, cf. Malik Mazbouri, *L'émergence de la place financière suisse (1890–1913). Itinéraire d'un grand banquier*, Lausanne 2005, pp. 319–335.

⁶⁰ Martin Körner, *Banken und Versicherung im Kanton Luzern vom ausgehenden Ancien Régime bis zum Ersten Weltkrieg*, Luzern/Stuttgart 1987, pp. 37–42.

⁶¹ David Hiller, *De la caisse d'épargne à la banque universelle: L'exemple de la Caisse d'Epargne de Genève* in: Y. Cassis, J. Tanner (éds), *Banken und Kredit in der Schweiz 1850–1930*, Zürich 1993, pp. 185–198.

⁶² Philippe Godet, *La Caisse d'Épargne de Neuchâtel, 1812–1912*, Neuchâtel 1912.

isolés: de Lausanne à Saint-Gall, il ne manque guère d'exemples (mais combien au juste?) de l'implication de la Haute Banque du lieu dans la fondation, le développement, la gestion (et la faillite parfois) de caisses d'épargne locales.⁶³

Est-ce parce que, dans les villes, ces connexions semblent particulièrement fortes, voire exclusives que, dès les années 1815–1820, une deuxième génération de caisse d'épargne, portée par des élites qui n'appartiennent pas à ces patriciats urbains, commence d'essaimer dans les campagnes et les régions de l'industrie domiciliaire?⁶⁴ Autre aspect notable, mieux documenté celui-ci: toutes générations confondues, les caisses d'épargne de la première moitié du XIX^e siècle se veulent être, avant tout, des institutions philanthropiques et éducatives de lutte contre le paupérisme.⁶⁵ Comment les banquiers privés, dont les investissements à l'étranger sont loin de faire l'unanimité et qui tiennent en général pour peu désirable que l'État intervienne trop dans le soulagement des misères, se situent-ils dans cette composante centrale de la nébuleuse philanthropique que sont alors les caisses d'épargne? Si la monétarisation croissante des revenus du travail entre au principe de l'essor de ces caisses, on sait que leur impact global sur la formation du capital reste difficile à établir.⁶⁶ Nul doute cependant (autre raison de mieux interroger leurs liens avec la banque privée), qu'elles ont contribué à instituer des circuits inédits de drainage de l'épargne, dont la maîtrise comme surtout l'élargissement constituera, dès les années 1830–1840, un enjeu de luttes à la fois politiques et concurrentielles.

C'est dans le contexte de ces luttes que commence de prendre corps la question des banques cantonales, dont on a déjà dit la place dominante qu'elles auront bientôt sur le marché intérieur. Impossible, ici, de détailler cette histoire ni toutes les particularités de ces institutions dont le pendant est difficile à trouver à l'étranger.⁶⁷ Disons seulement que, portées pour les premières d'entre

⁶³ Jean Hugli, *Banques et Banquiers en Pays de Vaud* in: Mottet (éd.), *Les grandes heures*, *op. cit.*, pp. 109 et 115–116; Ernst Ziegler, *De la toile à la banque: l'histoire des banquiers saint-gallois*, in: *ibid.*, pp. 235–258; observons par parenthèse que la propagation des caisses d'épargne dans l'Hexagone doit beaucoup au Lyonnais d'origine suisse Benjamin Delessert (1773–1847), membre de la Haute Banque parisienne, régent, comme il se doit, de la Banque de France et Président de la Caisse d'Épargne de Paris; cf. Nicolas Stoskopf, *La fondation du comptoir national d'escompte de Paris, banque révolutionnaire (1848)*, in: *Histoire, économie et société* 21/n°3 (2002), p. 400.

⁶⁴ Willy Jenne, *Die Spar- und Leihkasse der Schweiz*, Zürich 1915, pp. 10–11; Ritzmann, *op. cit.*, pp. 27–36.

⁶⁵ E. Naef., *Sparkassen*, in: N. Reichesberg (Hg.), *Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Socialpolitik und Verwaltung*, Bd. 3, Bern 1911, pp. 667–700.

⁶⁶ Ritzmann, *op. cit.*, p. 36.

⁶⁷ On dénombre cinq banques cantonales (dont deux instituts hypothécaires et une caisse d'épargne en mains cantonales) en 1850 et une vingtaine à la fin des années 1880. Elles sont vingt-cinq vers 1900; à cette époque certaines d'entre elles figurent parmi les plus grands instituts bancaires du pays. Leurs engagements sont en général garantis par les autorités de leur canton d'appartenance, qui encaisse une partie de leurs bénéfices et participe à leur gestion; supposées soutenir la reproduction économique des classes moyennes en assurant, notamment, des taux d'intérêts bas, elles pratiquent toutes les opérations de banque, avec une dominante de crédit hypothécaire. Jusqu'à la fondation de

elles par les gouvernements libéraux et radicaux institués dans la période 1830–1850, ces banques sont censées répondre, à l'échelle du canton, aux besoins des «classes intermédiaires» issues du commerce, de l'industrie et de la paysannerie locales. Un compartiment de marché sur lequel, certes, ne s'active guère la banque privée, mais qui se voit investi par un nouveau type d'institutions, plus ou moins proches des pouvoirs publics et dont la mission se veut d'intérêt général. En leurs places fortes, les banquiers privés manifestent d'autant moins de sympathie à l'égard de ces nouvelles entrantes qu'elles prétendent venir planter, dans le domaine des finances et du crédit, l'étendard émancipateur des luttes et réformes démocratiques engagées sur le terrain politique.

La première banque cantonale de Suisse est fondée à Berne en 1834, trois ans après l'arrivée aux affaires des libéraux.⁶⁸ L'organisme mis en place est une Banque d'État pure, pratiquant tous les genres d'opérations et qui, élément novateur et essentiel, est également le premier véritable institut d'émission fiduciaire à voir le jour en Suisse.⁶⁹ Aussi bien destinée à combattre l'emprise du patriciat sur les prêts fonciers qu'à fournir du crédit au commerce et à l'industrie du canton, le développement initial de la banque s'avère certes décevant.⁷⁰ Mais l'idée dont elle procède fait aussitôt école auprès des mouvements libéraux des années 1830 et plus encore auprès de leur aile gauche, dite radicale. Dans le canton Vaud, où l'exode des capitaux (vers les titres étrangers à forts dividendes) provoque une hausse sensible des taux d'intérêt hypothécaires, c'est précisément la Révolution radicale de 1845 qui permet de porter sur les fonds baptismaux une banque cantonale, dotée du privilège de l'émission fiduciaire.⁷¹ Celle de Berne lui sert de modèle, mais au grand soulagement des banquiers privés vaudois qui en ont combattu le principe, l'État ne se trouvera pas seul maître à bord.⁷² Même scénario à peu près dans le canton de Neuchâtel, où la constitution républicaine (radicale) de 1848, adoptée au lendemain du renversement des royalistes (le canton est principauté prussienne et canton suisse depuis 1814–1815), comporte

la Banque Nationale Suisse en 1907, elles ont fonctionné (sauf rares exceptions) comme instituts d'émission monétaire et banques d'escompte; pour un aperçu de leur histoire au XIX^e siècle, cf. Sébastien Guex, *Au carrefour de l'économie et de la politique: La genèse des banques cantonales en Suisse et leur développement jusqu'à la Première Guerre Mondiale*, in: L. Fontaine [et al.] (éds.), *Des personnes aux institutions. Réseaux et culture du crédit du XVI^e au XX^e siècle en Europe*, Louvain-la-Neuve 1997, pp. 332–347.

68 Paul Friedrich Leuenberger, *Geschichte der Kantonalbank von Bern*, Thèse Zurich, Zürich 1912, pp. 9–20.

69 Adolf Jöhr, *Die schweizerischen Notenbanken 1826–1913*, Bd. I, Zürich 1915, pp. 6–8.

70 Walter Egger, *La Banque cantonale de Berne 1834–1934*, Berne 1936, pp. 16–37.

71 Rudolf Oertli, *Les Banques cantonales suisses*, Neuchâtel 1941, p. 67.

72 René Guignard, *La Banque Cantonale Vaudoise: histoire, organisation, activité 1846–1921*, Thèse Lausanne, Lausanne 1923, pp. 19–34.

un article portant sur la création d'une banque cantonale.⁷³ La fragilité des finances du jeune État républicain ne lui permettant pas de fournir à lui seul le capital de l'établissement, c'est, comme dans le canton de Vaud, une banque mixte (i. e. ouverte à l'actionnariat privé) et non une banque publique qui voit le jour après six ans de débats sur la question. La déception des montagnards horlogers du canton est à l'égal de la satisfaction des milieux patriciens, d'autant que c'est un banquier privé du littoral, issu des rangs conservateurs et formé à Paris, qui obtient la présidence de cette banque cantonale revêtue du privilège de l'émission.⁷⁴

La question du marché local de l'escompte

La Genève des années 1840–1850, vieille et forte citadelle de la banque privée en Suisse, offre un exemple achevé des conflits entre Conservateurs, historiquement liés à la Haute Banque locale, et Radicaux, impatients de briser cette «domination financière».⁷⁵ La Révolution genevoise de 1846, qui porte au pouvoir les seconds, précipite la fondation d'une série d'instituts nouveaux, explicitement dirigés contre les Conservateurs déchus: aucun n'aura cependant le caractère d'une banque cantonale ni ne parviendra à secouer vraiment le monopole de la banque privée dans la ville de Calvin. Impliquant plusieurs banquiers privés de la place et diligentée par un gouvernement encore en mains conservatrices, la banque du commerce de Genève, ouverte *in extremis* (c'est-à-dire quelques mois avant la révolution radicale de 1846), exprime parfaitement la force réactive de la Haute Banque locale confrontée aux défis politiques et concurrentiels des temps nouveaux.⁷⁶

Un mot donc sur les circonstances de la création de cet institut *privé* d'escompte et d'émission fiduciaire – le quatrième du genre *non cantonal* à voir le jour en Suisse.⁷⁷ L'idée de fonder à Genève une banque d'escompte et d'émission était de longue date défendue par les milieux réformateurs hostiles au régime patricien et entrainé au nombre des revendications du courant radical de cette opposition, qui voulait y voir, ainsi que l'écrivait James Fazy (1794–1878), chef historique de ce courant, le moyen d'«arracher les industries locales à un patronage de crédit irrégulier et capricieux».⁷⁸ Annoncé par voie de presse, une

⁷³ Pierre-Edgard Bonjour, *La Banque Cantonale Neuchâteloise. Historique de sa fondation et des 25 premières années de son activité*. Brochure commémorative publiée par les soins du Conseil d'administration de la Banque Cantonale Neuchâteloise, Neuchâtel 1908, pp. 4–7.

⁷⁴ La banque fut finalement étatisée en 1882; cf. Oertli, *op. cit.*, p. 55.

⁷⁵ Selon l'expression de Jöhr, *op. cit.* (1915), p. 12.

⁷⁶ Robert Debes, *Banque du Commerce de Genève 1845–1907*, Thèse Zurich, St. Gallen 1909, pp. 4–9.

⁷⁷ Voir Babel, *op. cit.*, pp. 172–177.

⁷⁸ Cité par Jöhr, *op. cit.*, 1915, p. 13.

sorte d'avant-projet enfin arrivé à maturité était déposé, en janvier 1845, par ce même Fazy, auprès du Gouvernement conservateur pour examen préalable. Aussitôt, les banquiers privés, initiateurs d'un projet concurrent par eux-mêmes suspendu fin 1844 au motif, expliquaient-ils, «de laisser aux personnes qui se croient mieux à même de fonder un établissement plus convenable aux intérêts du pays le temps de faire connaître leurs noms et leurs projets»⁷⁹ se remettent à l'ouvrage: la souscription au capital de leur institut est lancée le 25 septembre 1845, l'assemblée constitutive suit quatre jours plus tard. Brûlant la politesse à leurs adversaires radicaux, ils parviennent à présenter leur projet de banque clés en main au Gouvernement genevois un jour avant que ceux-ci n'y présentent le leur pour approbation définitive.

Le Gouvernement trancha en autorisant les deux établissements mais en leur déniait le droit, que leurs promoteurs respectifs se disputaient, de s'intituler *Banque de Genève*. Peu disposé à jouer les pots de terre dans la bataille à venir, le groupe d'actionnaires parisiens qui avait soutenu le projet de Fazy lâcha l'affaire. Première manche à l'avantage donc des banquiers privés de la place, désormais à la tête de la *Banque du commerce de Genève*.⁸⁰ Revêtue du privilège si convoité de l'émission des billets de banque, elle ouvrira ses guichets en mars 1846. Seconde manche: les Radicaux, arrivés aux commandes de l'État moins de douze mois plus tard, fondent, en juin 1848, un institut qui n'a pas statut cantonal, mais au capital duquel les pouvoirs publics ont une participation majoritaire; ils lui accordent, bien entendu, le privilège de l'émission et la raison sociale que l'ancien pouvoir conservateur leur avait refusé, soit celle de *Banque de Genève*.⁸¹ Epilogue: en dépit de ce titre et de ses liens privilégiés avec l'État (lequel lui fournira une partie substantielle de ses emplois), la nouvelle venue ne détrônera jamais la banque du commerce. Celle-ci restera, sans doute grâce à ses connexions avec la Haute Banque genevoise et par le volume très supérieur de son escompte, le premier institut du genre sur la place et l'un des plus importants de Suisse.⁸²

Le cas de Bâle, qu'il faudrait resituer dans son contexte politique spécifique, vaut d'être rapidement évoqué.⁸³ Il serait trop long de discuter ici les raisons

79 Lettre ouverte de Bonna & Cie, Chaponnière & Cie, Ferrier & Cie, Lombard Odier & Cie, Paccard, Roget et Ador, Louis Pictet, J. F. Richard, Turrettini, Pictet & Cie du 11.11.1844, Bibliothèque de Genève B GE GF 567/145 (30).

80 Sur l'histoire de cette banque, cf. Debes, *op. cit.*

81 Sur l'histoire tourmentée de la Banque de Genève, finalement emportée par un krach retentissant en 1931, cf. Patrick Blanc, *La Banque de Genève: histoire de la création d'une banque à Genève au milieu du XIX^e siècle*, Mémoire de licence (Lettres, UNIGE, Manuscrit), Genève 1987; Heiniger Alix, Deshusses Frédéric, *La Banque de Genève: premières notes sur la composition du conseil d'administration et les actionnaires*, in: *Revue suisse d'histoire*, n° 4 (2007), pp. 441–456, Alberisio Marc, *Le Krach de la Banque de Genève*, Mémoire de licence (Lettres, UNIL, Manuscrit), Lausanne 2009.

82 Born, *op. cit.*, p. 37

83 Sur ces aspects politiques, cf. Sarasin, *op. cit.*, pp. 241–269.

pour lesquelles, dans cette ville, cité patricienne et corporative s'il en est, la question de l'introduction d'une banque d'escompte et d'émission, soulevée vers la fin des années 1830, n'a pas revêtu la charge explosive qu'elle eut à Genève. Toujours est-il que les banquiers privés bâlois commencèrent d'abord par bloquer le dossier. Au double motif que les services qu'un institut d'escompte aurait à offrir seraient redondants puisqu'ils les assuraient déjà et que l'émission de billets était inutile, ni l'industrie ni le commerce n'étant en peine de crédit, le problème consistant bien plutôt, selon eux, dans le médiocre pouvoir d'absorption de la demande indigène.⁸⁴ Les banquiers privés finirent toutefois par lever leur opposition et s'associer à un projet élaboré par leur compatriote Johann Jakob Speiser (1813–1856), futur père du franc suisse. Mené en deux temps, le projet Speiser déboucha d'abord sur la fondation, en 1843, de la *Giro- und Depositenbank*, dont le capital fut réparti entre six des principaux banquiers privés de la ville et cinq sociétés de commerce bâloises de premier rang; deux ans plus tard, l'établissement reçut le privilège de l'émission et transforma sa raison sociale en *Bank in Basel* (Banque de Bâle).⁸⁵

Ajoutons, pour bien comprendre, qu'en favorisant la création d'un institut d'escompte et d'émission placé sous son propre patronage, la Haute Banque locale s'était prémunie contre le risque de se voir concurrencée dans ses domaines réservés. Selon ses statuts, la *Bank in Basel* s'obligeait, en effet, à s'abstenir de toute transaction avec l'étranger (entendez en dehors de Bâle) et à mener «ses affaires exclusivement avec les maisons de commerce, les particuliers, les corporations et les autorités de Bâle». ⁸⁶ Sur le plan politique, le choix n'était pas malhabile, puisqu'en assumant soi-même l'émission fiduciaire dans ce minuscule canton, la Haute Banque, intimement liée au pouvoir conservateur, évitait du même coup, que la clause du besoin ne vienne, comme ailleurs en Suisse, nourrir la cause des partisans des banques cantonales. Quoiqu'il soit difficile de savoir si les intéressés avaient anticipé cet effet, force est de constater que les milieux qui réclamaient qu'une banque cantonale soit fondée à Bâle durent patienter jusqu'en 1899 pour voir leur vœux exaucés.⁸⁷

Au-delà de leurs particularités, les cas genevois et bâlois permettent de poser une question que l'historiographie suisse n'a guère traitée: celle du positionnement, dans les années 1830–1840, des banquiers privés face à l'émergence, sur le marché de l'escompte local, de ces intervenants inédits que sont les instituts d'émission fiduciaire. Non que celui-là soit déjà si développé qu'il constitue, en Suisse, une branche d'affaires importante, ni que ceux-ci promettent

⁸⁴ Fritz Mangold, *Die Bank in Basel 1844–1907 und die Entwicklung des Konkordats schweizerischer Emissionsbanken*, Basel 1909, pp. 5–7.

⁸⁵ Burckhardt, *op. cit.*, p. 6.

⁸⁶ Mangold, *op. cit.*, p. 24.

⁸⁷ Cf. Walter Scherrer, *Die Basler Kantonalbank 1899–1949. Denkschrift zum fünfzigjährigen Geschäftsjubiläum*, Basel 1949, pp. 16–24.

de gros profits dans les conditions de l'époque. La question est ailleurs. Ces instituts, qui s'étaient multipliés en Angleterre et commençaient de proliférer sur le continent, sont alors considérés (en dépit de nombreuses banqueroutes) comme de la dernière modernité bancaire. En Suisse, ils font l'objet, avec les caisses d'épargne, d'une réflexion soutenue au sein d'importantes associations réformatrices, comme la Société suisse d'utilité publique; leur introduction figure, on l'a vu, en bonne place des programmes libéraux et radicaux.⁸⁸ Ces derniers hésitent d'autant moins à embrasser une telle cause qu'elle est mobilisatrice et en parfaite syntonie avec les idéaux progressistes qu'ils entendent incarner. Au reste, l'industrialisation et les besoins grandissants du commerce laissent présager la formation d'une demande croissante que ni les circuits traditionnels du crédit de personne à personne ni les institutions en place (banques privées et caisses d'épargne) n'étaient en mesure de satisfaire et, moins encore, de stimuler. Sur plusieurs places, le commerce ne se plaignait-il pas, déjà, d'un certain manque de crédit de circulation?⁸⁹

Dans cette configuration, la banque privée n'est plus en position politique de maintenir le *statu quo*, d'ignorer souverainement la pression que subit son monopole sur les affaires de banque, même si le segment d'activités concerné (le marché *local* de l'argent et du crédit) l'intéresse peu. Et, comme on l'a vu, elle s'adapte à ce qu'elle n'a plus pouvoir d'empêcher – quitte, parfois, comme à Genève ou à Bâle, à devancer la marche par l'effet d'une sorte de plagiat par anticipation. La puissance réactive de la banque privée, sa capacité à intégrer le mouvement de la contemporanéité, à s'y couler pour le mieux circonscrire, fût-ce en participant elle-même à l'émergence de formes institutionnelles inédites, sont autant d'éléments qui entrent au principe de sa longévité. À cet égard, le surgissement, à partir de 1850, de la «banque nouvelle», de l'institut type crédit mobilier, puissant vecteur de ce que D. Landes appelle la «révolution financière du XIX^e siècle»,⁹⁰ constitue certes un défi majeur. Cependant, comme la plupart de leurs collègues européens, les banquiers privés suisses (en leurs places fortes du moins) sont, une fois encore, loin d'être dépourvus face aux changements qui s'opèrent.

(Fin de la première partie)

Malik Mazbouri, Quartier UNIL-Chamberonne, Bâtiment Anthropole – Bureau 5151,
CH-1015 Lausanne, malik.mazbouri@unil.ch

⁸⁸ Cf. Jöhr, *op. cit.* (1915), pp. 8–9.

⁸⁹ Cf. Ritzmann, *op. cit.*, p. 37.

⁹⁰ Selon l'expression de Landes, *op. cit.*, p. 204.